

LES VOIES DE LA RÉPARATION

Le constat est accablant, et il faudra du temps pour que les enseignements du rapport rendu par la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase) soient entendus en profondeur, médités, et suivis d'action. Ce rapport est un choc, par l'ampleur des chiffres donnés, qui recouvrent une quantité de victimes et d'agresseurs que l'on n'imaginait pas. Mais surtout parce qu'il met en lumière les mécanismes qui ont permis que cette situation dure : la loi du silence, la perversion du discours spirituel, le dévoiement de l'autorité éducative.

L'Église et la communauté catholiques ont devant elles un immense travail de remise en question et de reconstruction de la confiance. Mais ce rapport et le long travail dont il est le fruit interpellent la société bien au-delà. Il est d'ailleurs significatif que les réactions qu'ils ont suscitées aient en commun une certaine retenue, prenant acte du terrible constat mais n'accablant pas davantage l'institution ecclésiastique et ses responsables. Si personne ne tire sur l'ambulance, c'est sans doute que tous ressentent que ce dont il est question n'est pas le problème de la seule Église, mais celui de la société tout entière.

Une formule du rapport en particulier est reprise dans la plupart des commentaires, celle qui précise le « *caractère systémique* » des abus sexuels décrits. Ce n'est pas seulement l'ampleur du phénomène qui appelle à y voir un effet de système, mais que le phénomène soit lui-même le produit d'un certain fonctionnement de l'institution, et non le fait de quelques prédateurs sexuels déviants et isolés. Or l'Église n'a pas le monopole de tels fonctionnements : du monde du cinéma qui a vu naître le mouvement

#MeToo à celui des grandes écoles ou du sport, du milieu littéraire décrit par Vanessa Springora à celui de la famille incestueuse décrit par Camille Kouchner, dans tous les cas, le qualificatif de systémique s'est imposé pour décrire un phénomène qui engage bien plus qu'un agresseur et une victime, mais tout un environnement qui le rend possible.

La succession de ces révélations, aussi différentes soient-elles, nous a tristement familiarisés avec la spécificité de la violence sexuelle, qui constitue un préjudice à la fois physique et moral, touchant de façon irréparable à l'équilibre intime des victimes. Elle nous a également appris la nécessité de mettre la parole de ces dernières au centre de toute démarche d'enquête et d'établissement des faits. L'idée qu'une personne

Il n'est plus possible d'ignorer la demande de justice des victimes.

victime de violence sexuelle est détentrice d'une expérience et d'un savoir propres, qu'elle seule peut délivrer, s'impose peu à peu. Le travail de la Ciasse est à cet égard exemplaire, et servira de modèle à de futures commissions. Enfin, on mesure qu'il n'est plus possible d'ignorer la demande de justice des victimes. Mais sur ce dernier

point, le plus dur est devant nous. Car la question de savoir de quelle justice il s'agit reste entière. Les affaires de ces dernières années ont bien montré quelles difficultés rencontre la justice pénale pour prendre en charge les violences sexuelles, elle qui fut pensée d'abord pour le maintien de l'ordre public, et non la régulation de ce qui relevait jusqu'ici de la morale sociale. Le rapport de la Ciasse évoque la piste de la « justice réparatrice¹ », déjà expérimentée dans le contexte des crimes de masse tels que l'apartheid ou les génocides, et qui consiste à intégrer la victime et son agresseur dans un processus global de réparation, qui inclut la société tout entière. Dans le cas des violences sexuelles, une telle voie permettrait de répondre à la première demande des victimes, qui est celle d'une reconnaissance de ce qu'il leur est arrivé, souvent plus que de punition du coupable.

Regarder en face le phénomène des violences sexuelles, c'est aussi interroger la place de l'intime dans nos sociétés. Un intime que l'on confond trop souvent avec l'espace privé, alors qu'il est « *politiquement signifiant*² ». Cette « *chambre* », dans laquelle l'Évangile de Matthieu appelait à se retirer

1 - Voir également Antoine Garapon, « Pour une justice de l'intime », *Esprit*, janvier-février 2021.

2 - Michaël Foessel, *La Privation de l'intime*, Seuil, 2008.